

**LANCEMENT DE LA CHAIRE JEAN-LOUIS BAUDOIN**  
**LE JEUDI 11 MAI 2006**  
**PRÉSENTATION DE LA DOYENNE ANNE-MARIE BOISVERT**

- Monsieur le recteur
- Monsieur le juge en chef
- Monsieur le juge Baudouin
- Messieurs et mesdames les juges
- Chers collègues
- Chers amis

Permettez-moi d'abord de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à l'Université de Montréal, à l'occasion du Lancement officiel de la Chaire Jean-Louis Baudouin de la Faculté de droit.

La Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil que nous lançons aujourd'hui résulte de la générosité de Jean-Louis, bien sûr, mais aussi de celle de nombreux partenaires qui avaient non seulement beaucoup d'admiration pour ce grand juriste mais qui ont fait confiance à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et choisi d'investir dans ce projet important. Au-delà des modes, la Chaire Jean-Louis Baudouin fournit un outil essentiel de promotion du droit civil, de l'enseignement et de la recherche en droit civil et je vous en remercie grandement. Je tiens aussi à remercier le doyen Claude Fabien qui, avec la complicité de Jean-Louis, a été l'initiateur de ce projet qui voit le jour aujourd'hui.

J'inviterais maintenant le recteur de l'Université de Montréal, Monsieur Luc Vinet, à nous adresser quelques mots.

\* \* \*

Merci Monsieur Vinet.

Les grands projets sont généralement faciles à élaborer. Généralement toutefois, l'argent ne tombe pas du ciel et les donateurs ne nous courent pas après. J'inviterais maintenant Me Jean-Claude Bachand, avocat conseil chez Fraser Milner Casgrain, ami de Jean-Louis et ami de la Faculté, qui n'a pas ménagé ses efforts pour faire de la campagne de sollicitation le succès que nous célébrons aujourd'hui, à nous dire quelques mots.

\* \* \*

Merci Me Bachand, merci encore une fois de l'énergie que vous avez déployée et de votre soutien indéfectible. C'est grâce à des bénévoles comme vous que les grands projets voient le jour.

La chaire que nous lançons aujourd'hui porte le nom de l'honorable Jean-Louis Baudouin. Je l'ai mentionné, à l'origine du projet il y a un don majeur de Jean Louis. Mais il y a plus. En fait, associer le nom de Jean-Louis Baudouin à une Chaire en droit civil, c'était naturel. Jean-Louis, un éminent juriste et grand humaniste du droit contemporain, est une source d'inspiration dans la communauté juridique en général et dans la communauté des civilistes en particulier.

Le juge Baudouin a connu une carrière exceptionnelle, consacrant sa vie à défendre les valeurs qui définissent la société québécoise, tout d'abord à notre Faculté en tant que professeur pendant plus d'un quart de siècle, comme juge à la Cour d'appel du Québec pendant plus de dix ans, comme artisan de la réforme du Code civil du Québec, comme membre de la Commission de réforme du droit du Canada et, plus généralement, comme expert des questions morales difficiles.

Jean-Louis, je ne peux résister à la tentation, et je me le permets parce que je ne suis pas la seule à qui c'est arrivé, de témoigner de ma première expérience dans le monde juridique. Il est 9h30, c'est notre premier cours et la classe est un peu ébranlée par la traditionnelle farce du faux prof qui vient de se terminer. Tu fais ton entrée, tu nous parles des obligations, nous sentons ta science, ton humour, ton plaisir à nous enseigner et nous sommes convaincus d'être extrêmement privilégiés. Une belle aventure vient de commencer.

Je te demanderais maintenant de venir nous adresser quelques mots.

\* \* \*

Il me reste maintenant à vous présenter le professeur Benoît Moore, premier titulaire de la Chaire Jean-Louis Baudouin.

Benoît Moore détient un baccalauréat en droit de notre Faculté et est titulaire d'une maîtrise dirigée à l'époque par nul autres que les professeurs Jean-Louis Baudouin et Christianne Dubreuil. Il obtient ensuite, avec mention, un diplôme d'études approfondies en droit privé de l'Université Paris I. Il est professeur à la Faculté de droit depuis l'an 2000.

Boursier du CRSH et du FCAR, récipiendaire de plusieurs prix et distinctions, Benoît Moore a reçu, en 2004, la Médaille de l'Association Henri-Capitant. Le temps considérable que le professeur Moore consacre à ses étudiants ne l'a pas empêché, au plan de la recherche, de produire un nombre impressionnant de textes qui l'ont rapidement – et très avantageusement - fait connaître au sein de la communauté juridique québécoise. Sa contribution au développement du droit de la famille est particulièrement remarquable et remarquée. Ses articles sur la famille et sur la filiation offrent des réflexions critiques importantes sur les changements majeurs affectant des institutions juridiques séculaires.

Membre de plusieurs associations, il est notamment Secrétaire général de la section québécoise de l'Association Henri-Capitant depuis 2004. Il a d'ailleurs contribué à l'organisation des Journées canadiennes de cette association tenues à Montréal et à Québec en 2004 et coprésidé le comité régional des fêtes du bicentenaire du code civil français et du 10<sup>ième</sup> anniversaire du Code civil du Québec, fêtes qui se sont avérées un réel succès.

Il est clair que nous sommes en présence d'un jeune collègue qui exerce déjà son leadership intellectuel au sein de la communauté des privatistes québécois et est en voie de l'exercer pleinement au plan national et international. Benoît Moore sera d'ailleurs professeur invité ces prochains jours à l'Université Paris II.

Enfin, la doyenne que je suis ne peut passer sous silence la remarquable générosité du professeur Moore qui est toujours prêt à rendre service ou à s'impliquer dans la vie facultaire et universitaire. À la Faculté, malgré son jeune âge, Benoît Moore est un leader naturel, tant au plan intellectuel qu'au plan humain. Il a toujours fait preuve d'un jugement sûr et est constamment à la recherche de consensus. Membre du Conseil de la Faculté, Benoît Moore représente la Faculté à l'Assemblée universitaire.